Présences

Léon Gloden ■ bourgmestre

Monique Hermes | Marc Krier ● échevins

25.05.2023

Rapport du conseil communal

1.Etat des restants 2022

Monsieur André HAAS, receveur communal, donne des explications sur le document présenté concernant les sommes restant à payer pour un montant de 170.782.87€.

La conseillère Liane FELTEN (CSV) signale l'insolvabilité de plusieurs personnes et propose d'orienter ces personnes vers le « Service d'Information et de Conseil en matière de Surendettement ».

Monsieur André HAAS explique qu'il a déjà proposé aux personnes concernées de se présenter à l'office social.

L'état des restants 2022 est adopté à l'unanimité par le conseil communal.

2. Titres des recettes 2022

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe sur la bonne situation financière actuelle de la Ville de Grevenmacher.

Le résultat de l'exercice budgétaire 2022 présente un excédent cumulé d'environ 8,3 millions d'euros. Il s'agit de l'un des meilleurs résultats depuis de nombreuses années. En outre, la commune dispose actuellement d'une somme de 8 millions d'euros placée sous forme de compte à terme.

Il se confirme donc que le collège échevinal actuel maîtrise les finances communales.

Approuvées à l'unanimité par le conseil communal.

3. Ecole fondamentale Grevenmacher

a) Organisation scolaire provisoire 2023/2024

Monsieur Paul BIVER, président du Comité d'école, donne des explications sur le document provisoire. Le nombre d'élèves, qui s'élève actuellement à 428, sera probablement plus élevé et les heures « contingentes » s'élèvent à 842. 3 classes sont prévues pour l'enseignement précoce, chacune étant encadrée par une institutrice et une éducatrice.

46 heures de cours supplémentaires sont prévues pour le projet « Zesumme staark ».

23 heures d'enseignement ont été approuvées par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour les « primo-arrivants ».

17 heures sont prévues pour l'« institutrice pour enfants à besoins spécifiques (IEBS) ».

La conseillère Liane FELTEN (CSV) demande si le poste pour la logopédie est provisoire. Monsieur Paul BIVER explique qu'il s'agit d'heures de décharge qui doivent être accordées chaque année. La classe de logopédie de Grevenmacher est fréquentée par 8 enfants de la région Est.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) remercie Monsieur Paul BIVER et son équipe pour le travail accompli.

L'organisation scolaire provisoire est adoptée à l'unanimité par le conseil communal.

b) Plan d'encadrement périscolaire (PEP) 2023/2024

Monsieur Paul BIVER, président du Comité d'école, explique que la collaboration entre l'école fondamentale, la Maison relais et l'école régionale de musique se poursuit, entre autres avec le projet de

32

la classe d'instruments à vent (« Bläserklasse ») collaboration avec l'école régionale de musique et avec l'accompagnement des devoirs offert par la Maison relais.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

c) Propositions de réaffectation liste 1

3 postes sont à pourvoir.

Le conseil communal exprime ses préférences.

4. ERMG: Organisation scolaire provisoire 2023/2024

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) accueille Monsieur Romain ASSELBORN, directeur de l'école régionale de musique. Monsieur Romain ASSELBORN explique que 102 cours collectifs et 41 cours individuels sont prévus pour la prochaine année scolaire. Le nombre d'heures hebdomadaires s'élève à 560 heures. Actuellement, 35 professeurs de musique sont employés par l'école de musique. Un poste (12 heures « Eveil musical ») reste à pourvoir. Les préinscriptions sont ouvertes depuis le 15 mai, et l'école de musique compte actuellement déjà 510 inscriptions. Les nouvelles inscriptions commenceront à partir du 1er juin. On s'attend à une légère augmentation du nombre d'élèves qui pourrait s'élever à 880.

Par ailleurs, Monsieur Romain ASSELBORN dresse le bilan de la dernière année scolaire qui s'est déroulée dans les nouveaux locaux de la « Maison d'Osbourg ». C'était aussi la première année où l'enseignement musical était gratuit. On peut retenir ce qui suit :

- 887 préinscriptions, dont 853 élèves ont commencé l'année scolaire le 15 septembre 2022;
- Actuellement, 820 élèves sont encore actifs ;
- 1200 heures de cours sont proposées chaque semaine ;
- 28 des 35 professeurs de musique travaillent à la « Maison Osbourg »;
- 38 manifestations ont déjà eu lieu dans la salle des fêtes et d'autres sont encore prévues.

Il indique en outre que le nombre d'élèves va encore augmenter en raison des bonnes infrastructures, du nombre croissant de résidents, de la gratuité des cours, de la présence de l'ERMG dans le public, de l'offre et de la qualité du personnel. Il s'attend à ce que le nombre de 1000 élèves soit dépassé pour l'année scolaire 2025/2026. Il n'est pas encore possible de dresser un bilan financier en rapport avec la gratuité de l'enseignement, étant donné que les aides financières de l'Etat n'ont pas encore été versées.

Monsieur Romain ASSELBORN exprime ses remerciements pour l'engagement d'une secrétaire pour l'école de musique et constate que la charge administrative prend de plus en plus d'envergure. Il remercie également le service technique de l'administration communale, en particulier Monsieur Jacques CLEMENS.

Par ailleurs, il fait remarquer que la « Semaine Porte Ouverte » aura lieu du 12 au 17 juin 2023.

Le 11 juillet 2023 aura lieu la visite des « Kentucky Ambassadors of Music ». 520 personnes, réparties en 3 orchestres d'instruments à vent, un chœur et un orchestre à cordes, seront sur place. Ils joueront des concerts l'après-midi entre 14.00 et 20.30 heures sur la Place du Marché, à l'église, sur la petite « Moartplaz » et dans le « Jardin d'Osbourg ».

L'organisation scolaire provisoire a été adoptée à l'unanimité par le conseil communal.

5. Subsides

a) Ski nautique : 1.000.-€.

b) Aide aux enfants handicapés du Grand-Duché :

50.-€

c) Union Grand-Duc Adolphe : 50.-€.

d) Sécurité routière Luxembourg : 250.-€.

e) Kantonalbeienziichterveräin Gréiwemaacher : 50.-€.

f) Harmonie municipale Grevenmacher a.s.b.l. : Augmentation de 250.-€/mois du subside pour le paiement du directeur musical à partir du 1^{er} juin 2023.

Approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

6. PAG – Modification ponctuelle « Galerie Moderne »

Monsieur Pierre-Nicolas CRESPIN du service urbanisme donne des informations techniques concernant les modifications ponctuelles.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) souligne également l'importance de la création de logements. Il s'agit également du 1er projet dans le cadre du « Pacte Logement 2.0 ».

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

7. Création d'un service de proximité

Le collège échevinal propose de mettre en place un service de proximité et de confier aux agents municipaux les tâches définies par la loi :

- Sensibilisation du public à la sécurité, à la prévention et aux législations et réglementations en viqueur;
- 2. Information et signalement aux services compétents de la commune et de l'Etat des problèmes de sécurité, d'environnement et de voirie;
- 3. Assistance aux piétons qui traversent la chaussée;
- Surveillance de personnes ou des propriétés de la commune lors d'événements organisés par celle-ci;
- **5.** Assistance en personnes en détresse, d'accidents ou d'autres événements mettant en danger leur intégrité physique.

Le service de proximité sera affecté au service technique communal.

Approuvée par à l'unanimité par le conseil communal.

8. Confirmation de règlements temporaires de circulation

Les règlements temporaires de circulation concernent :

- ▶ la rue de Trèves ;
- ▶ la rue Joseph Hurt.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

9. Informations par le collège échevinal

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) donne les informations suivantes :

- ▶ 27 mai 2023 : « Lëtzebuerger Museksfestival » ;
- ▶ 2 juin 2023 : Inauguration du terrain multisports à 17h30 ;
- ▶ 22 juin 2023 : visite officielle du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse.

L'échevine Monique HERMES (CSV) donne les informations suivantes :

- ▶ 2 juin 2023 : Célébration des 10 ans des « Kondschafter ».
- ▶ 2 juin 2023 : Inauguration du « Méitraktor ».
- ▶ « Epicerie sociale » : en raison de l'augmentation du nombre de personnes ayant recours à l'« Epicerie sociale », les horaires d'ouverture ont dû être adaptés. La conseillère Liane FELTEN (CSV) demande pour combien de temps celle-ci se trouve encore à Grevenmacher. L'échevine Monique HERMES (CSV) explique que c'est encore le cas pour le moment, mais qu'il est prévu, dans un avenir proche, de la transférer à Wasserbillig. Le bourgmestre Léon GLODEN (CVS) explique qu'à la « Kleederstuff », l'affluence est également en hausse.

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) donne les informations suivantes :

▶ Pacte nature : la certification a été demandée. Malheureusement, les exigences minimales n'ont pas encore été atteintes.

10. Questions au collège échevinal

Le conseiller Claude WAGNER (DP):

- ▶ Gare routière : il souhaite savoir si la mobilité électrique a été prise en compte dans le projet. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que ce n'est pas le cas, mais que cette proposition sera prise en compte. Cela aura toutefois un impact sur les coûts. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) explique qu'une borne de recharge pour voitures est prévue.
- ▶ Affiches électorales : il demande si l'on ne devait pas envisager, en considérant l'aspect de la durabilité, l'élaboration d'une convention réglant l'affichage des panneaux électorales afin d'éviter le placement le long des routes. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe que la Ville d'Ettelbruck, par exemple, aurait signé une convention où deux emplacements ont été définis pour l'installation des affiches. En outre, il déclare que son parti serait d'accord avec une telle mesure. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) se rallie à cette annonce. Ce point devrait être discuté lors de la prochaine réunion du conseil communal. On pourrait déterminer des endroits à Grevenmacher où des affiches électorales pourraient être accrochées / placées. L'échevine Monique HERMES (CSV) se rallie à la réflexion du conseiller Claude WAGNER (DP) concernant la durabilité. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) ajoute que dans ce cas, l'accord de tous les partis politiques serait nécessaire.

La conseillère Claire SERTZNIG (DP) :

« Foyer Museldrauwen »: elle demande ce qui est prévu en vue de la démolition du « Foyer Museldrauwen ». Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que le collège échevinal a proposé quelques possibilités au maître d'ouvrage, mais qu'aucune n'a pu être mise en œuvre. Monsieur Pierre-Nicolas CRESPIN du service urbanisme explique qu'il y a encore des discussions concernant une solution avec des containers à l'Hôtel Simon's Plaza.

La conseillère Liane FELTEN (CSV):

▶ Elle souhaite souligner que les bancs situés en face des caves « Bernard-Massard » sont exposés en plein soleil et suggère d'y planter des arbres. Bourgmestre Léon GLODEN (CSV), explique que le Service de la Navigation fluviale est compétent en la matière.